

Projet de gazoduc Eridan Critiqué et défendu

Patrick Legrand (vice-président de la CNDP), Jean-Noël Commangle (chef du projet), Georges Sermondi (directeur du projet), Patricia Watenberg (juriste), Violette Le Quéré-Cady présentent le projet de gazoduc Eridan à la salle des Girades lors d'une réunion publique concernant le projet, la 5e depuis le lancement de cette série de réunions d'information et de débats.

Une forme de démocratie participative

Cette réunion a été mise en place par la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité indépendante qui est chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national dès lors qu'ils comportent des forts enjeux socio-économiques et qui ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Après tous ces débats publics, elle rédigera un compte rendu dans lequel elle relatera ses déroulements et synthétisera les arguments échangés. Elle ne se prononce jamais sur le fond du projet. Une fois la publication du compte

rendu et du bilan GRTgaz publiera sa décision sur le principe et les modalités de poursuite du projet et comment il entend prendre en compte les éléments apportés par le débat.

Mise en service envisagée en 2015

Il a été présenté à la cinquantaine de personnes présentes parmi lesquelles se trouvaient plusieurs élus de Lapalud et de Lamotte du Rhône. Grt-Gaz qui commercialise le réseau de transport de gaz naturel sur les 4/5es du territoire entend sécuriser et diversifier les approvisionnements de la France en gaz naturel en ouvrant de nouvelles voies d'approvisionnement encore plus diversifiées.

Ce projet d'environ 200 km entre Saint-Martin-De-Crau, au sud, et Saint-Avit au nord a un coût estimé de 500 millions d'euros. La mise en service du gazoduc pourrait avoir lieu en 2015. Au niveau de l'infrastructure, le gazoduc serait constitué d'un tuyau de 1,2 m de diamètre enterré au minimum à 1 m sous le sol. Tous les 20 km environ, sont prévus des postes de sectionnement, qui entrent dans le dispositif assurant la sécurité de l'ouvrage en permettant d'interrompre la circulation



Une assemblée attentive aux explications.

du gaz si nécessaire.

Cependant la décision de réaliser ce projet n'a pas encore été prise. Les responsables travaillent sur un faisceau de 2 à 4 km de large, c'est pour ça qu'on ne peut pas donner de tracé exact. Dans le choix du tracé, plusieurs critères entrent en jeu : éviter les zones urbanisées ou promises à l'urbanisation, préserver les productions agricoles et conserver le patrimoine naturel.

De grosses inquiétudes

M. Lambertin (le maire de Lapalud), M. Sabatier (le

maire de Lamotte du Rhône) et des riverains du Rhône intervinrent tour à tour, se montrant sceptiques sur ce projet qui passerait en bordure du Rhône : «On nous dit que rien n'est arrêté sur son tracé mais de l'autre côté de la N7, il y a des habitations et la centrale, donc le fuseau du passage est connu. Notre avis ne servira à rien : tout est décidé... Dans la vallée du Rhône, passe la voie de chemin de fer, le TGV, la nationale, l'autoroute, la ligne électrique à haute tension : on veut à tout prix tout faire passer sur nos terres...

Que se passera-t-il lors des inondations, s'il y a une fuite de gaz ? On ne pourra plus construire dans cette zone... La nappe phréatique peut profonde risque de soulever la canalisation enterrée seulement à 1 m... Cela va empêcher certains agriculteurs qui seront proches de la conduite d'agrandir leur ferme qui devra être à plus de 10 m».

Des réponses ont été apportées par les responsables mais M. Lambertin, quant à lui, a promis de défendre au mieux les intérêts de ses concitoyens.